



Hypothèses pour l'adaptation à la réalité valdôtaine des nouveaux instruments d'évaluation de l'école élémentaire

Piero Floris

JUSTIFIER LES ADAPTATIONS

La particularité de notre système scolaire oblige, ou pour le moins, incite, à la reformulation, au niveau régional, des changements organisationnels ou didactiques introduits par le Ministère de l'Instruction Publique.

L'adoption d'un nouveau dispositif d'évaluation n'échappe pas à cette règle.

Il faut en fait reconnaître que jusqu'à présent, des Adaptations n'ont été prévues que pour les Programmes et notamment pour leur partie linguistique.

D'ailleurs cela est prévu explicitement par le Statut Spécial et par la loi nationale n°196 de 1978 qui dicte les normes d'application du Statut.

Comment justifier alors cette volonté d'adaptation au niveau de l'évaluation? Il ne s'agit pas ici d'apporter des arguments de caractère idéologique ou de satisfaire un besoin de simple revendication. Les raisons ne peuvent être que d'ordre technique et pédagogique.

L'exigence d'harmoniser les instruments de l'évaluation à l'école valdôtaine découle du constat qu'elle est différente de l'école du reste de l'Italie. En effet elle a fait un parcours dans la Réforme assez différent, qu'on connaît très bien, et il ne peut

pas ne pas y avoir des retombées sur la pratique de l'évaluation.

ADAPTER A QUELLE REALITE?

Quelle est donc la **réalité** de l'école valdôtaine en particulier dans le domaine de l'évaluation? C'est une question à laquelle on ne peut répondre que d'une manière très prudente et avec mille précautions.

On a essayé de le faire en analysant quelques pratiques déjà utilisées par les enseignants valdôtains et sur lesquelles vous trouverez les détails dans la 2^{ème} partie de ce numéro spécial de la Revue.

Ce travail d'enquête, même avec ses limites, donne des garanties pour que l'adaptation soit faite non pas par rapport à une Ecole élémentaire Valdôtaine, comme on souhaiterait qu'elle soit, mais comme elle se présente aux observateurs, une réalité assez variée, en pleine évolution et avec une énorme capacité à se renouveler.

LE JOURNAL DE L'ENSEIGNANT ET L'AGENDA DU MODULE

L'O.M. n° 236 a établi que durant l'année scolaire 1993-94 on pouvait expérimenter les nou-

veaux instruments de la documentation et de l'évaluation:

le Journal de l'Enseignant, l'Agenda du module et la fiche d'évaluation.

Les deux premiers ont été expérimentés dans la Circonscription de Châtillon. Cette expérimentation a donc fait l'objet d'une analyse approfondie menée par la collaboratrice vicairie Annamaria Vaudagnotto, ce qui a permis à la Commission Régionale pour l'Adaptation des documents sur l'évaluation de s'appuyer sur un travail effectivement réalisé par des enseignants.

Il faut avouer que l'expérimentation a démarré de façon très spontanée, sans trop de travail de préparation préalable, de telle sorte qu'on n'a pas donné aux enseignants des indications précises: on s'est limité à leur fournir des journaux vides et les instructions prévues par le Ministre à propos des finalités et des contenus des deux instruments. Cette limite a tout de même eu un côté positif car tous les instituteurs ont mieux exprimé leurs nécessités et leur façon de concevoir la planification.

On a remarqué que dans le Journal de l'enseignant, le plan annuel de la discipline est en général conçu de la même manière, mais la périodicité de la planification au cours de l'année est très différente.



On y retrouve des planifications bimestrielles, mensuelles, par quinzaine, hebdomadaires et même journalières. Cette différenciation initiale est très importante car elle permet de nous interroger, dans ce cas, sur l'arc temporel idéal, et s'il y en a effectivement un, pour détailler et formaliser la planification disciplinaire au cours de l'année.

LES OBSERVATIONS SYSTEMATIQUES

Elles sont normalement présentées dans le journal et dans l'Agenda sous 2 formes:

les grilles et le type discursif.

Les premières témoignent de la nécessité qu'ont les enseignants de mesurer les performances des élèves et elles sont exprimées le plus souvent avec des symboles très variés (oui-non, plus-moins, etc).

Dans certains cas, un tableau synoptique de la classe est inclue dans le Journal, ce qui répond à l'exigence des enseignants d'avoir une vue d'ensemble.

Il est moins courant, par contre, de trouver dans les Journaux la formalisation de l'enseignement, mais on a de très bonnes exceptions.

Mesurer certaines performances, *observer* par le moyen de la description et *programmer* des interventions individualisées, semblent donc être trois piliers de l'évaluation qu'on devrait retrouver dans le Journal de l'enseignant.

L'Agenda: le contrat du module

Dans l'Agenda, qui est le «journal de bord» du trio, la partie la plus intéressante est sans doute celle qui se réfère aux règles pour le fonctionnement pédagogique et relationnel du groupe des enseignants.

Il s'agit parfois d'un vrai «contrat social» et on y retrouve, presque dans tous les cas, les points suivants:

- les modes pour atteindre un enseignement unitaire
- l'agrégation des disciplines et les seuils horaires
- les relations enseignants-parents
- l'évaluation.

L'expérimentation de Chatillon démontre que les enseignants sont en général prêts à utiliser ces nouveaux documents et à leur faire face. Il s'agit, comme dans d'autres cas, d'éviter la bureaucratisme, de rendre efficace et utile pour le travail de classe ce qui est administratif: dans ce domaine les directeurs pourront jouer un rôle très important.

EVALUATION ET ENSEIGNEMENT DES LANGUES

L'utilisation didactique des deux langues dans toutes les disciplines suggère la nécessité de les évaluer en tant qu'objet d'enseignement, mais aussi en raison de leur dimension instrumentale.

Le développement de l'éducation bilingue doit faire l'objet de toutes les opérations qui soutiennent le procès d'évaluation. Il est donc nécessaire que dans les documents officiels qui se réfèrent à la planification et à l'évaluation on puisse trouver des éléments précis concernant l'usage des 2 langues dans l'enseignement:

- Il faut que la «Programmazione» du conseil des enseignants soit axée sur ce thème.
- Il est indispensable aussi que dans le **Journal de l'Enseignant** les observations sur le procès et les progrès dans l'apprentissage visent les capacités montrées par l'élève dans l'acquisition et l'usage des 2 langues.

Dans l'Agenda, qu'on a défini plus haut comme étant le contrat et le projet du module, il faut pouvoir repérer les modes de la planification didactique bilingue.

La fiche d'évaluation doit avoir des références précises pour ce qui concerne l'apprentissage bilingue et pouvoir répondre à ces questions:

- «Comment est-ce que l'élève apprend en français et en italien?»
- «Quelle est son attitude vis-à-vis des 2 codes?»

Il ne s'agit pas d'apprécier l'acquisition de tous les concepts en italien et en français. On risquerait dans ce cas de créer une fiche d'évaluation lourde et redondante.

Il me semble tout de même nécessaire d'introduire dans la fiche d'évaluation des détecteurs de la capacité à acquérir et à utiliser les 2 langues dans les situations d'apprentissage. Cela pourrait se faire en ajoutant, à l'intérieur du cadre d'appréciation de la langue italienne et de la langue française, une rubrique spécifique concernant cette capacité.

Mais l'apprentissage bilingue ne doit pas être cloisonné dans le cadre disciplinaire (Q2), il doit pouvoir rentrer aussi et surtout dans les éléments qui caractérisent le Q3 de la fiche et notamment ceux qui se réfèrent à l'alphabétisation culturelle.

La particularité de l'Ecole Valdôtaine demeure en effet sur le fait qu'elle vise à une alphabétisation culturelle bilingue, une alphabétisation donc qui se penche sur 2 langues, 2 cultures, 2 modes de se représenter la réalité et que pour ces raisons on ne doit pas oublier ces aspects au moment de l'évaluation.